



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

*Direction interdépartementale
des routes Méditerranée*

**ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY
DES ÉPREUVES D'ADMISSION DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE D'AGENT
D'EXPLOITATION PRINCIPAL DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT
BRANCHE ROUTES ET BASES AÉRIENNES A LA DIRMED**

SESSION 2024

Le Préfet coordonnateur des itinéraires routiers Méditerranée, Préfet des Bouches du Rhône

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant disposition statutaires relatives à la fonction publique de l'État,

Vu le décret n°86-351 du 6 mars 1986 portant déconcentration en matière de gestion de personnels du Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer, modifié,

Vu le décret n°91-393 du 25 avril 1991 modifié par le décret n°2018-1148 du 14 décembre 2018, portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État, et notamment son article 17,

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État,

Vu l'arrêté du 30 mai 2017 fixant les règles générales d'organisation, la nature, le règlement et le programme des épreuves du concours externe et interne pour le recrutement dans le grade de chef d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'État,

Vu l'arrêté ministériel du 8 décembre 2020 portant nomination de monsieur Denis BORDE en qualité de Directeur Interdépartemental des Routes Méditerranée à compter du 11 janvier 2021,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 janvier 2021 portant délégation de signature à monsieur Denis BORDE, Directeur Interdépartemental des Routes Méditerranée,

Vu les arrêtés d'ouverture des concours internes et externes d'agent d'exploitation principal des travaux publics de l'État branche Routes et Bases aériennes du 21/03/2024

A R R E T E

Article 1^{er} : La composition du jury pour les épreuves d'admission des concours interne et externe pour le recrutement d'agent d'exploitation principal des travaux publics de l'État, branche routes - bases aériennes, session 2024 est fixée comme suit :

Sous la présidence de Monsieur Arnold BALLIERE, Ingénieur en chef des TPE

Epreuve orale

AMROUCHE Chafia - SPEP/PPMT

VALDEYRON Régis - DRC

PASCAL Frédéric - DU

LEVASSORT Vanessa - SIR2M

RUOT David - DRC/Boucoiran

FOUQOU Bruno - DU

ASQUEZ Natacha - SG/ILCP

FONTANIER Pierre - SIR2M

FABRE Emmanuel - DU

Epreuve pratique

MAGAUD André - DADS/Digne

BOUBLICK David - DRC/Boucoiran

THEVENY Frédéric - DADS/Digne

DUDKA Olivier - DU

Article 2 : Le Directeur Interdépartemental des Routes Méditerranée est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Directeur Interdépartemental des Routes Méditerranée